

« Louange à Dieu  
Paix et Salut sur Notre  
Prophète, Sa Famille et  
Ses compagnons

Mesdames et Messieurs

Aujourd'hui, plus que la célébration d'un métier ou d'une profession, il s'agit d'un hommage dû et rendu à un acteur essentiel de la vie publique nationale et à un partenaire incontournable de l'édification de la démocratie dans notre pays.

Nous avons tenu à marquer par ce message la journée nationale de l'information pour tous les symboles qu'elle représente et les valeurs qu'elle véhicule.

Ces valeurs sont d'abord celles de la liberté et de la responsabilité.

Liberté car il ne pourrait y avoir d'essor et de développement pour l'avènement d'une presse de qualité sans l'exercice de la liberté d'expression.

Responsabilité parce qu'il ne saurait y avoir de reconnaissance de la nécessaire crédibilité des médias et du véritable rôle qui leur échoit dans notre vie publique sans que cette liberté soit exercée dans la responsabilité.

Aujourd'hui bien plus que par le passé, les mots sont des armes, et les batailles les plus dures sont celles qui ont pour enjeux les opinions.

Liberté et responsabilité sont ainsi les deux piliers de votre sacerdoce. Puissiez-vous les exercer avec courage, sagesse et objectivité, armés de la vertu première, celle du discernement.

Mesdames et Messieurs,

Notre pays a résolument fait le choix de la pluralité politique dans le cadre d'une société démocratique. Ce choix se fonde sur la mise en place d'un système et d'institutions qui se doivent d'être régis par la règle démocratique, sur la qualification de l'initiative nationale en vue de lui assurer, dans tous les domaines, les meilleures chances de performance dans un contexte de concurrence et de compétitions effrénées, et la mise en place d'un Etat de droit où l'esprit et la lettre de la loi sont opposables à tous et partout, dans les mêmes conditions.

Il s'agit là, Mesdames et Messieurs, d'un choix que Nous assumons.

Ceci a un prix, celui lié aux nécessités de la coexistence dans l'intelligence, de l'unité dans la différence et du respect des équilibres entre les droits de l'individu et ceux de la communauté.

Tout un chacun parmi nos concitoyens se doit de s'approprier les éléments de cette culture de la pratique démocratique que nous bâtissons ensemble. En tant que professionnels des médias, vous assumez une responsabilité historique dans ce projet. Cette responsabilité est également celle de l'Etat et de l'ensemble des acteurs de la vie publique.

Mesdames et Messieurs,

Par sa diversité et la multiplicité de ses titres, notre presse démontre une vigueur toujours renouvelée. Et nous devons tous nous en féliciter. Cependant, et par comparaison à d'autres nations, nous devons également reconnaître que le chemin est encore long avant que nous puissions réellement atteindre les niveaux de diffusion et de présence auprès de l'utilisateur auxquels notre pays est en droit d'aspirer.

Il est également vrai que notre paysage médiatique national ne saurait relever les défis du nouveau millénaire, ceux qu'impose la globalisation de l'offre des médias et la généralisation graduelle de l'accès aux ressources de la société de l'information et de la communication, sans une refonte de ses modes de fonctionnement, et sans qu'il soit doté des dispositifs juridiques, des outils et des ressources nécessaires pour ce faire.

C'est dans cet esprit que Nous avons apposé, il y a quelques semaines Notre sceau sur le Dahir Royal portant création de « la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle ». Cette mesure, qui s'est accompagnée de l'abrogation du monopole de l'Etat sur le secteur, est le prélude d'une réforme profonde de notre paysage audiovisuel national.

Au niveau de la presse écrite, même si l'essentiel de l'initiative est du ressort du secteur privé, il n'en demeure pas moins que l'intervention de l'Etat en termes de soutien et d'appui est toujours nécessaire.

Aussi, Nous demandons à Notre Gouvernement, d'engager dans les meilleurs délais et en concertation avec les organisations professionnelles du secteur, une réflexion autour des mesures susceptibles d'amener notre presse à un stade de développement et de professionnalisme qui puissent l'outiller à jouer pleinement le rôle qui lui revient dans l'édification de la société démocratique. Cette réflexion devrait notamment porter sur une réactualisation du dispositif d'aide de l'Etat à la presse, l'encouragement et l'incitation à l'investissement dans le secteur, ainsi que les voies à prospecter en vue de favoriser l'émergence d'une presse régionale de qualité.

Mesdames et Messieurs,

Nous avons grand espoir qu'à travers la conjugaison des talents et des efforts de tous, et à travers une réelle prise de conscience quant au rôle et à la place qui reviennent aux médias dans l'animation de la vie démocratique nationale, notre paysage médiatique national puisse rapidement accéder au niveau de développement auquel notre pays a droit.

Nous savons que notre pays recèle d'immenses talents dans ce domaine. Afin que les efforts individuels et collectifs soient connus et reconnus, et que l'ensemble de la profession puisse être honoré, Nous avons décidé qu'à l'occasion de la célébration annuelle de cette journée, soit attribuée dès novembre 2003, une distinction nationale annuelle qui portera le titre de « Grand Prix National de la Presse ». Nous demandons à Notre Gouvernement de préparer, en concertation avec les associations professionnelles des médias, un projet de règlement de ce Grand Prix. Cette distinction s'appliquera à chacune des composantes sectorielles du paysage médiatique national et sera attribuée par un jury composé de professionnels qui jugent les œuvres de leurs pairs.

Cette initiative traduit toute la considération que Nous portons à l'ensemble des opérateurs médiatiques. Nous avons tenu à ce que la célébration de la journée nationale de l'information qui coïncide avec la commémoration de la disparition de Notre vénéré Grand Père, Sa Majesté le Roi Mohammed V -que Dieu ait Son âme - soit aussi l'occasion de s'inspirer de la voie émancipatrice qu'il avait tracée à travers la promulgation du code de libertés publiques de 1958 et notamment la loi sur la presse. En œuvrant pour le renouvellement de ce code, Nous avons une pensée émue pour les efforts que Notre vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II -que Dieu L'accueille dans Sa sainte miséricorde - a déployés pour consacrer la liberté de l'information. Nous tenons, à cette occasion, à réaffirmer Notre ferme volonté de consolider cette liberté, de préserver la pluralité de l'information et d'assurer la modernisation du secteur, qui représente un des piliers de notre projet de société démocratique moderniste. »

MAP